

SWISS RISK & CARE
Our independence • Your best insurance

DANS LA JUNGLE DE L'ASSURANCE MALADIE...
... choisissez la couverture santé qui vous convient.

- + d'économies (jusqu'à 60%/pers.)
- + de bénéfices (sans surcoût pour l'entreprise)
- + de temps pour vous
- + de conseils (avec une personne dédiée à votre service RH)

Notre comparateur analyse, en fonction des critères que vous aurez choisis, les prestations, le niveau des primes, et le positionnement marché des principaux assureurs. Une aide précieuse pour vous permettre de faire le bon choix !

Les experts de Swiss Risk & Care sont à votre écoute :
Tél. : +41 58 178 85 55 Email : fmsi@swissriskcare.ch
Contactez-nous !




Un nouveau cycle de webinaires au 2^e semestre

Inaugurés au printemps dernier, les webinaires sont organisés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève. Ils traitent de sujets variés, qui concernent les dirigeants et les enjeux qu'ils ont à relever. Le succès remporté par le 1^{er} cycle organisé au printemps nous a encouragés à poursuivre au 2^e semestre. Au programme :

- Le 07/10/21 de 8h30 à 10h : « Quand la finance se met au vert, la performance est-elle encore au rendez-vous ? »
- Le 16/11/21 de 8h30 à 10h : « Les avantages sociaux comme levier d'attractivité et de fidélisation RH »
- Le 14/12/21 de 8h30 à 10h : « Payer moins d'impôts grâce à la prévoyance »

Restez en alerte en nous suivant sur notre page LinkedIn !
Programme détaillé et inscription sur notre site ou www.cci.ch

Notre site internet en 3 langues

Après avoir connu une refonte totale il y a 1 an, notre site est désormais accessible en versions anglaise et allemande. Vous y trouverez, entre autres choses, tout ce qui fait l'actualité de l'assurance, de la prévoyance et des ressources humaines.

www.swissriskcare.ch

SWISS RISK & CARE

Our independence • Your best insurance

INSURANCE INSIDE

N° 23
SEPT. 2021



ÉDITO

Rapprochement Swiss Risk and Care et Qualibroker : la carte de la complémentarité

Nous vous l'avons révélé au début du mois de juillet, le Groupe BURRUS, propriétaire du courtier français DIOT ainsi qu'en Suisse de Qualibroker, et SIACI SAINT HONORE, notre maison mère, ont annoncé leur mariage. Dans cette nouvelle configuration, le Groupe BURRUS et les salariés issus des deux groupes détiendront la majorité du capital du nouvel ensemble. Avec cette fusion, la nouvelle entité deviendra le leader européen indépendant du conseil et du courtage en assurance, offrant ainsi une alternative aux géants anglo-saxons.

Pour la Suisse, cette opération initie le rapprochement de Swiss Risk & Care et de Qualibroker. Cette perspective constitue une véritable opportunité pour nos deux maisons. En ce qui nous concerne, nous affirmons notre position de 1^{er} courtier en Suisse romande et de 2^e de Suisse. Nous avons également pu constater de nombreuses complémentarités dans nos métiers, dans nos activités et dans nos implantations géographiques, Qualibroker réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires en Suisse alémanique et au Liechtenstein.

La finalisation de cette opération devrait avoir lieu dans quelques mois. Le chemin parcouru depuis 7 ans, depuis la constitution du Groupe Swiss Risk & Care, nous a permis de nous hisser sur la 1^{ère} marche des courtiers et d'être un interlocuteur crédible et fiable, capable de proposer les plus hauts standards en matière de qualité de service, d'expertise dans notre métier de courtier en assurances et concepteurs de solutions associées, et de sécurité informatique. De nombreuses entreprises suisses, multinationales, des organisations mondiales et des institutions publiques nous font confiance depuis plusieurs années. Je tiens ici à les en remercier. Aujourd'hui, nous sommes dans cette même dynamique, celle de construire un groupe fort et indépendant, toujours plus proche de ses clients, et dont la recherche de l'excellence restera le moteur.

Pierrick Leprince
CEO & Administrateur



Le portefeuille d'assurances, véritable levier de performance

Dans un monde où les risques sont croissants, protéger ses salariés, son patrimoine et son activité revêt un caractère crucial. Les entreprises se voient contraintes d'améliorer leur couverture pour répondre aux risques liés à leur secteur professionnel, aux obligations imposées par leur Conseil d'administration ou leurs partenaires ou, encore, pour anticiper les nouveaux risques. Et si cette injonction de toujours plus et (surtout) mieux s'assurer devenait une opportunité ?

Connaitre et gérer ses risques

Face à un environnement économique, social et réglementaire en évolution constante, le marché de l'assurance a dû s'adapter et proposer de nouvelles couvertures. Par exemple, l'assurance cyber a été créée pour couvrir les dommages liés à une intrusion sur le réseau, le vol ou le blocage de données. Il existe aujourd'hui une multitude d'assurances non obligatoires. Identifier celles qui seront nécessaires et adaptées à votre entreprise suppose de bien connaître ses risques et de savoir les prévenir avant de les assurer. « Chaque dirigeant doit avoir à l'esprit 3 questions : quels sont les risques liés à mon activité ? Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place ? Comment utiliser l'outil assurantiel ? Dois-je transférer tout ou partie du risque auprès d'un assureur ? », explique Etienne Verret, Responsable Clients et expert en risques spéciaux chez Swiss Risk & Care. Et d'ajouter : « la mise en place d'une police d'assurance n'est pas systématique. Le rôle de la prévention est essentiel dans le pilotage de son portefeuille d'assurance. Cela peut passer par l'amélioration de la sécurité incendie avec l'installation de sprinklers et d'extincteurs, par la mise en place d'un plan de continuité, etc. » Il faut également se poser la question de l'acceptation du risque. Il peut en effet s'avérer plus économique de ne pas s'assurer si le risque est limité par exemple. En revanche, si les mesures et le coût des actions de prévention sont disproportionnés par rapport au risque, celui-ci pourra être transféré

c'est-à-dire assuré. Ce travail d'appréhension et d'évaluation de vos besoins est réalisé par le courtier en assurance. Ce dernier organise une mise en concurrence des assureurs, vous guide dans le choix des couvertures, des montants de garantie et des franchises ainsi que dans le suivi de votre portefeuille d'assurance. Il doit être adapté en continu à l'évolution de l'entreprise, ses nouvelles activités, ses nouveaux marchés, ses acquisitions ou investissements, etc. « Grâce à sa connaissance approfondie du marché, le courtier est en mesure de vous fournir des conseils avisés tout au long de la vie de votre contrat... Sa devise est simple : trouver, pour vous, la meilleure solution au meilleur rapport couverture/prime » rappelle Sabino Cella, Responsable Clients Chez Swiss Risk & Care.

Piloter son portefeuille d'assurances

La gestion active de son portefeuille d'assurances offre trois avantages principaux. Premièrement, elle permet de garantir la pérennité de l'entreprise. Le fait de disposer de couvertures adaptées à ses risques protège le bilan de la société... et assure ainsi sa survie. Deuxièmement, ce pilotage contribue à une meilleure maîtrise du budget de l'entreprise. Les risques sont financés grâce aux primes, ces dernières évoluant peu si les sinistres et l'effectif restent constants. Enfin, en réduisant au maximum l'impact des risques, un portefeuille d'assurances performant permet d'éviter les besoins en trésorerie et donc de sécuriser un plan d'investissements sur le long terme.



Toutes les ressources restent allouées au fonctionnement et au développement de l'activité. Cette gestion « intelligente » optimise également les ressources humaines. Ainsi, une assurance Perte de gain maladie donne la possibilité de financer le remplacement des employés absents tout en leur garantissant une prolongation de l'indemnisation légale.

Ce travail d'appréhension et d'évaluation de vos besoins est réalisé par le courtier en assurance.

La gestion des incapacités de travail est alors externalisée à l'assureur et donc permet un gain de temps en interne. À terme, l'entreprise gagne en attractivité.

L'assurance, composante essentielle de la politique sociale de l'entreprise

Opter pour certaines couvertures d'assurance permet de créer de l'attractivité auprès des candidats à l'embauche, de fidéliser les employés et de réduire le taux d'absentéisme. Plusieurs possibilités s'offrent à l'entreprise telles que l'assurance accident complémentaire (LAAC), le versement d'indemnités

journalières en cas de maladie (lorsque ce n'est pas déjà imposé par une convention collective), la mise en place d'un plan de prévoyance professionnelle amélioré pour l'ensemble du personnel ou les managers, ou encore la participation supplémentaire de l'employeur aux cotisations.

Toutes ces couvertures d'assurance qui vont au-delà des obligations légales doivent être valorisées auprès des collaborateurs, actuels et futurs, au même titre que les autres avantages sociaux octroyés par l'employeur. Le pilotage des assurances est un des éléments constitutifs de la politique de « benefits » de l'entreprise. ■

L'INTERVIEW

Notre credo : anticiper et prévoir

1. Comment explique-t-on le fait que les risques sont de plus en plus nombreux ?
Le monde évolue : il est de plus en plus virtuel et de nouveaux métiers naissent tous les jours. Avec la digitalisation croissante, de nouveaux risques apparaissent. Les législations se sont sensiblement durcies en matière de protection des données obligeant les entreprises à mieux prendre en compte la détention d'informations sensibles ou concernant la sphère privée des collaborateurs. Aussi, les assurances se sont adaptées et ont étoffé leurs offres. Autre constat : l'assurance est devenu un enjeu RH. En effet, les collaborateurs sont désormais très attentifs aux prestations sociales proposées par les employeurs. Ces derniers doivent donc intégrer le volet « assurance et prévoyance » dans leur programme d'avantages sociaux.

2. Quelles sont les conséquences pour les entreprises ?
Les entreprises sont aujourd'hui obligées de définir une véritable politique de risques. Le courtier peut les aider à établir une cartographie de leurs risques et à déterminer ce qui est assurable et non assurable. Sur les risques non assurables, plusieurs alternatives existent. Soit l'entreprise n'accepte pas le risque et décide d'abandonner l'activité. Soit elle l'accepte et 3 solutions s'offrent à elle : le provisionnement en interne ce qui revient à s'auto assurer, la création de sa propre captive d'assurance et, enfin, la mise en place d'une mutualisation des risques avec d'autres entreprises de son secteur via son organisation faitière.

3. Comment évolue le monde de l'assurance ?
Pour les assureurs comme pour les courtiers, la digitalisation est le défi à relever. Elle correspond à une demande croissante de nos clients. Une plateforme a été créée qui permet à l'ensemble des acteurs de notre secteur professionnel de centraliser et de transmettre les informations tout en respectant la LPD et la RGPD. C'est un gain en temps et en efficacité. Chez Swiss Risk & Care, nous investissons fortement dans le développement et l'amélioration de nos outils IT tant pour mieux répondre à la demande de nouveaux services que pour maintenir notre conformité avec les plus hauts standards de sécurité internationaux. C'est ce qui fait notre différence sur le marché du courtage.



Directeur de l'Unité d'affaires Entreprises chez Swiss Risk & Care, Yvan Roux bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des assurances, de la prévoyance et des services RH au sein de compagnies d'assurance et de notre groupe. A ce titre, il a la responsabilité de l'ensemble des services dédiés à la clientèle Corporate.



Méthodologie du courtier

1	2	3	4	5	6
Audit des risques	Appels d'offres	Mise en place des contrats	Gestion de vos contrats	Gestion des sinistres	Suivi et reporting
<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation de votre profil de risques ■ Analyse de vos contrats existants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition du cahier des charges ■ Négociation auprès de compagnies d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création des contrats ■ Mise en place d'une équipe dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion administrative de vos contrats ■ Préparation au renouvellement des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui technique dans le règlement des sinistres ■ Soutien juridique qualifié en cas de litiges 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Point annuel sur vos assurances ■ Analyse de votre sinistralité